

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 230 842
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 86420301.3

(51) Int. Cl.4: D03D 49/60

(22) Date de dépôt: 15.12.86

(30) Priorité: 16.12.85 FR 8518814

(43) Date de publication de la demande:
05.08.87 Bulletin 87/32(64) Etats contractants désignés:
CH DE ES GB IT LI(71) Demandeur: **SOCIEDAD ANONYMA DE
PLACENCIA DE LAS ARMAS**
Placencia de Las Armas
Guipuzcoa(ES)(72) Inventeur: **Gea Aizpurua, Jose Antonio**
Calle Ategorrieta No. 59
San Sebastian Guipuzcoa(ES)(74) Mandataire: **Monnier, Guy et al**
Cabinet Monnier 150 Cours Lafayette B.P.
3058
F-69393 Lyon Cédex 03(FR)(54) **Bloc de cames à battant pour la commande dupeigne des métiers à tisser.**

(57) Les organes (3, 4) qui supportent respectivement le levier double porte-galets (6-7) et les disques conjugués de la came double d'entraînement (8), sont prévus sous la forme de manchons susceptibles d'être traversés axialement par des arbres de toute longueur désirée, en évitant ainsi le raccordement coaxial des arbres des différents blocs assurant la commande d'un même porte-peigne.

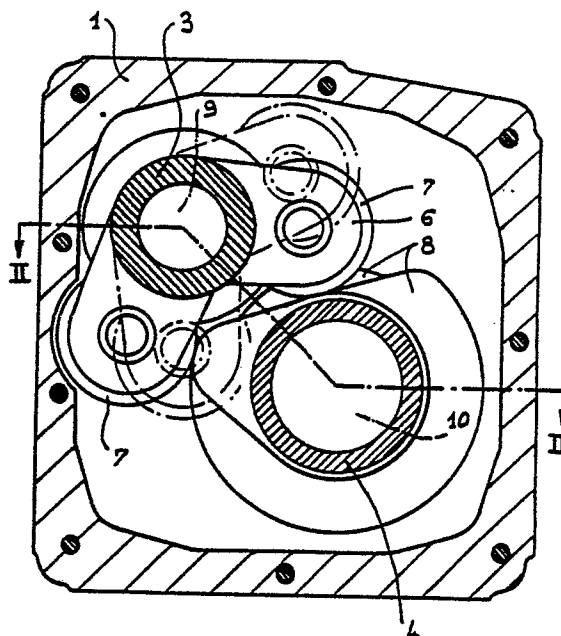


Fig. 1

EP 0 230 842 A1

La présente invention a trait aux métiers à tisser et elle concerne plus particulièrement les blocs de cames à battant qui sont destinés à assurer la commande du porte-peigne oscillant.

On sait que dans les constructions classiques, les dispositifs de ce type comprennent un carter à l'intérieur duquel sont montés deux arbres qui sont orientés parallèlement l'un à l'autre et dont les extrémités dépassent de part et d'autre des faces latérales dudit carter. Sur l'un de ces arbres est calé un jeu de cames conjuguées contre lesquelles roulent deux galets suiveurs portés par un levier double lui-même rendu angulairement solidaire de l'autre arbre, les choses étant agencées de façon à ce que la rotation continue du premier arbre détermine un mouvement oscillant du second.

Compte tenu de la longueur du porte-peigne, la commande oscillante de celui-ci nécessite au moins deux blocs de cames du type susvisé, de telle sorte que les arbres de ces deux blocs doivent être réunis deux à deux à l'aide de raccords et d'arbres intermédiaires. On conçoit toutefois que cet assemblage constitue un travail délicat car il est évidemment indispensable d'éviter tout défaut d'alignement, même minime.

C'est à cet inconvénient qu'entend principalement remédier la présente invention, laquelle consiste essentiellement à réaliser chacun des arbres du bloc de cames sous la forme de manchons aptes à être traversés axialement par des axes de toute longueur désirée.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une coupe verticale schématique d'un bloc de cames à battant réalisé conformément à la présente invention.

Fig. 2 est une coupe horizontale de ce dispositif suivant le plan indiqué en II-II en fig. 1 ; sur cette figure on a fait apparaître en I-I le plan de coupe de fig. 1.

Sur ce dessin, la référence 1 désigne un carter formé par l'assemblage étanche de deux pièces, les parois principales opposées de ce carter 1 étant équipées des deux paires de roulements à billes ou à aiguilles 2. Les roulements 2 alignés supportent à rotation un manchon 3, respectivement 4, orientés parallèlement l'un à l'autre ; les extrémités de chacun de ces manchons 3, 4 dépassent légèrement au-delà des parois latérales du carter 1 afin de déterminer des embouts qui sont fendus longitudinalement pour coopérer avec des brides de serrage 5, dont le rôle sera exposé plus loin.

La partie centrale du manchon 3 est conformée de façon à former un levier double 6 dont chacune des extrémités est équipée d'un galet suiveur 7. De la même manière, la partie centrale du manchon 4 est agencée de façon à présenter deux disques parallèles 8, profilés à la manière des deux éléments conjugués d'une came double, et c'est contre la périphérie de ces disques 8 que roulent les deux galets 7. On conçoit dans ces conditions que si l'on suppose que le manchon 4 est entraîné en rotation de manière continue, le manchon 3 sera par contre animé d'un mouvement oscillant, de la même manière que dans les blocs à cames classiques.

On comprend toutefois que la forme de réalisation tubulaire des organes 3 et 4 simplifie de manière considérable l'implantation du bloc de cames sur le métier. Effectivement, chacun des manchons 3 et 4 est susceptible d'être traversé par un arbre 9, respectivement 10, le premier de ces arbres étant rendu solidaire des bras qui supportent le porte-peigne du métier considéré, tandis que le second est lié angulairement à l'arbre principal de ce métier.

Ces deux arbres 9 et 10 sont évidemment susceptibles de présenter une longueur quelconque, si bien que quelles que soient la largeur du métier et la longueur du porte-peigne oscillant, on se dispense de tout raccordement d'arbres, le même arbre 9 ou 10 étant susceptible de traverser axialement un nombre quelconque de dispositifs en étant fixé au manchon 3 ou 4 correspondant de chacun de ceux-ci à l'aide des brides de serrage 5.

Il va de soi dans ces conditions qu'un tel agencement assure une géométrie et une rigidité bien plus favorables que dans les constructions classiques à raccords.

Revendications

1. Bloc de cames à battant pour la commande du peigne des métiers à tisser, du genre comprenant deux organes dont l'un, destiné à être entraîné en rotation continue, porte les deux éléments conjugués d'une came double tandis que l'autre est équipé d'un levier double pourvu de galets appliqués contre les éléments précités afin d'être animé d'un mouvement oscillant en vue de la commande du porte-peigne, caractérisé en ce que les organes (3, 4) sont prévus sous la forme de manchons afin d'être susceptibles d'être traversés par des arbres (9, 10) de longueur quelconque dont ils sont rendus angulairement solidaires.

2. Bloc suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la solidarisation de chaque manchon (3, 4) sur l'arbre (9, 10) qui le traverse axialement est assurée à l'aide de brides de serrage (5) engagées

sur les extrémités, prévues fendues longitudinalement, desdits manchons qui dépassent de part et d'autre des parois latérales du carter (1) renfermant l'ensemble du mécanisme.

5

10

15

20

25

30

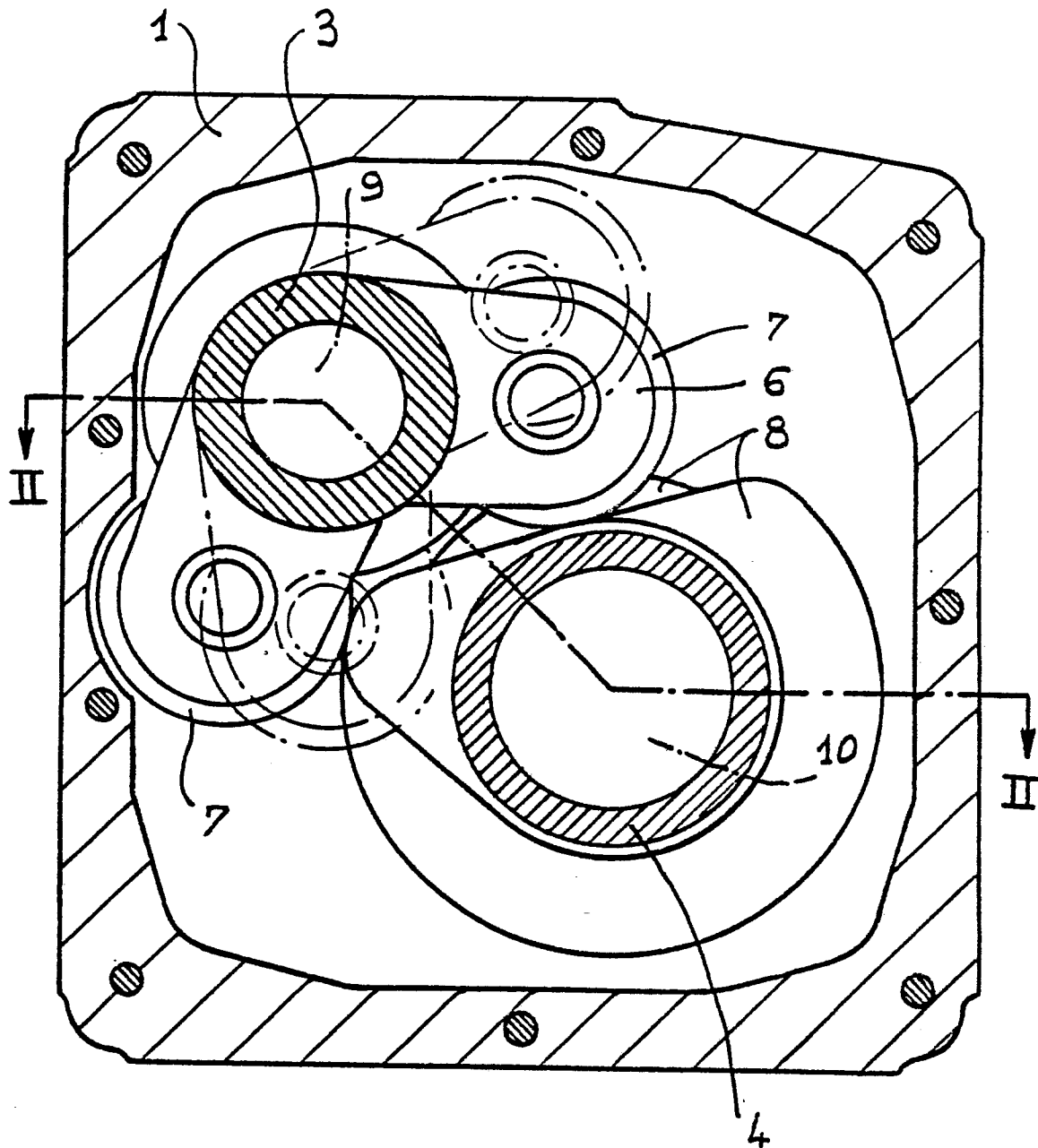
35

40

45

50

55

*Fig. 1*

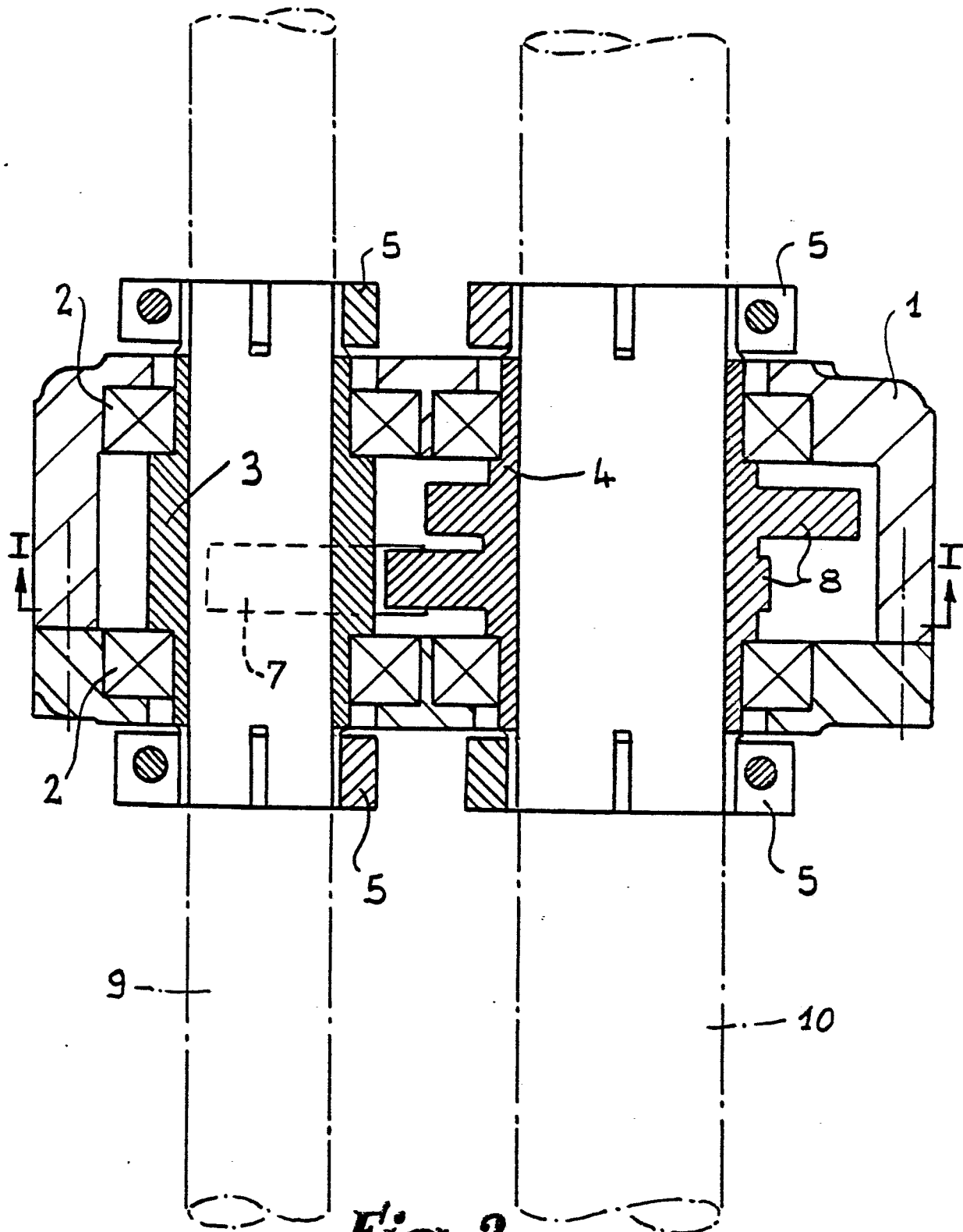


Fig. 2



EP 86 42 0301

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A	FR-A-2 314 282 (SULZER) * Page 3, lignes 19-31; figures 1,2 * ---	1,2	D 03 D 49/60
A	FR-A-2 505 888 (S.A.C.M.) * Page 2, lignes 1-30; figures 1,2 * ---	1	
A	FR-A-2 200 394 (RUTI) ---		
A	GB-A-1 483 103 (USTAV ZAVODU) -----		
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			D 03 D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		19-03-1987	BOUTELEGIER C.H.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	